



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Redécoupage des zones inondables :

François Robillard exige des consultations en présentiel

Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le 10 juillet 2024 – À la suite de la présentation d'un nouveau projet de règlement encadrant l'aménagement du territoire en zones inondables, le maire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, François Robillard, lance un appel à la mobilisation citoyenne afin de réclamer du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) qu'il tienne des séances d'information auprès de la population.

Rappelons que le 11 juin dernier, le ministre Benoit Charette et le MELCCFP ont présenté les faits saillants ce projet de règlement permanent qui redéfinit et requalifie les zones inondables partout au Québec. Les nouvelles cartes illustrant ces modifications majeures ne sont toujours pas publiées par le Ministère. Toutefois, la somme de la cartographie réalisée à ce jour par les experts de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) permettent sommairement d'établir que près de 2 000 résidences de Sainte-Marthe-sur-le-Lac se retrouveraient dans une zone appelée à *faible risque*, ce qui signifie qu'il serait permis de reconstruire une résidence, mais à certaines conditions. Toutefois, selon les données de la CMM, ce projet de règlement gouvernemental inclurait également environ 450 résidences dans une zone nommée à *risque très élevé* (les deux autres étant à *risque modéré* et à *risque élevé*). Ainsi, il serait interdit de reconstruire une résidence démolie ni d'aménager un terrain vacant.

Le ministre Charette a également évoqué la possibilité pour une municipalité de demander la modification d'une zone à *risque élevé* à zone à *faible risque* sur son territoire en acceptant, en contrepartie, d'assumer entièrement la responsabilité d'un ouvrage comme une digue ou un barrage et de produire un argumentaire au MELCCFP expliquant les raisons soutenant sa requête.

Une consultation en mode virtuel est en cours, jusqu'au début de septembre prochain, afin que toute personne intéressée puisse commenter le projet de modernisation du cadre réglementaire. Or, le maire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac insiste avec fermeté pour que le Ministère tienne aussi des rencontres d'information en présentiel, dans les municipalités, afin que la population concernée puisse poser des questions et exprimer ses préoccupations. Il déplore également que la consultation gouvernementale se déroule au cœur de l'été et des vacances de la grande majorité des citoyennes et des citoyens; il demande qu'elle soit prolongée d'au moins 30 jours.



Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Citation :

« J'en appelle à la mobilisation des citoyennes et des citoyens pour exiger la tenue de séances d'information en présentiel avec les représentants du Ministère. Je les invite à interpeller leur députée, Mme Sylvie D'Amours, afin qu'elle fasse pression sur son collègue Benoit Charette pour la tenue de ces rencontres, parce que les personnes concernées par ce nouveau règlement sont très inquiètes et ont droit à des explications claires de la part de leur gouvernement. Ce dernier les a pourtant maintes fois rassurés quant à la fiabilité de la digue, surtout après y avoir investi des millions afin pour la rehausser, la renforcer et l'imperméabiliser. En août prochain, nous irons à la rencontre des citoyens qui risquent d'être touchés par ces nouveaux paramètres afin de les inviter à signer une pétition en appui au mémoire que nous déposerons au gouvernement. »

François Robillard, maire

– 30 –

Source : Service des communications
communications@vsmsll.ca